



Verband Schweizerischer Schützenveteranen  
Association suisse des tireurs vétérans  
www.vssv-astv.ch

## Informations du Comité central du 22 octobre 2020

La 6<sup>ème</sup> séance du Comité central n'a pas eu lieu à Thoune, mais sur le site habituel de Reiden, en raison de l'annulation de la finale JU+VE 2020.

Après l'accueil du Président central et une minute de silence pour les deux Présidents cantonaux décédés en fonction, Hansueli Wälte (AR) et Claude Gaberel (NE), le procès-verbal de la séance du Comité central du 13 août, ainsi que la note de la conférence vidéo du 2 octobre ont été acceptés.

Le Comité central a décidé que les tireuses /tireurs qualifiés pour la finale JU+VE 2020 recevront une carte-couronne d'une valeur de CHF 10.00 en reconnaissance de leur prestation. Les limites de qualification de 2019 sont considérées comme base. Les cartes-couronnes seront distribuées par les Chefs de tir de l'ASTV aux responsables des Associations cantonales respectivement de l'Association régionale, qui sont responsables de la transmission aux tireuses/tireurs.

Lors de la séance avec le Comité de l'ASVTS (Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs) du 6 novembre, les deux Associations, en plus de l'ordre du jour traditionnel, discuteront surtout des points concernant l'intégration des tireurs vétérans de l'ASVTS (catégorie fusil 50m) dans la finale JU+VE à partir de 2021, ainsi que des questions concernant les nouvelles RTSp 2021.

En outre, le Comité central a examiné la proposition des Associations cantonales de la Suisse centrale à la Conférence des présidents de l'ASTV sur la pouvoir de décision au sujet des dispositions d'exécution des règlements nouvellement créés et a décidé que les préoccupations de la Suisse centrale devaient être satisfaites par l'introduction d'un "droit de veto". Cela implique une révision des articles 28 et 30 des statuts de l'ASTV à l'AD 2021 à Herisau. De cette manière, les Associations cantonales respectivement l'Association régionale auront un droit de participation et de de codécision en ce qui concerne les dispositions d'exécution, pour autant que la majorité des Associations l'exigent. La prochaine Conférence des présidents décidera alors définitivement du rejet ou l'entrée en vigueur des DE.

La situation actuelle de Covid-19 pourrait remettre en cause la mise en œuvre de la CP ASTV du 12 novembre. Le Comité central souhaite, dans la mesure du possible, maintenir leur mis en œuvre physique, mais attend jusqu'à la dernière semaine d'octobre pour la décision finale. On attend si le Conseil fédéral publiera des dispositions plus strictes.

Le Comité central note avec satisfaction que trois candidats bien qualifiés sont connus pour succéder au Comité central. Je voudrais rappeler, dans le même temps, que deux autres candidats doivent être recherchés et trouvés.

La prochaine séance du Comité central aura lieu le 10 décembre à Reiden LU.

Avec les salutations amicales du tireur  
Le Président central

**Président central**  
Bernhard Lampert  
Erplon 4  
(7307) Jenins

081 302 66 55  
079 405 92 64  
b.lampert@bluewin.ch